**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018**

**ETAIENT PRESENTS** : Le Maire : M. Joël BRESSON. Les Adjoints : M. Gilles HURAUX, Mme Annette PRADA, Mme Laëtitia MARTIN. Les membres : M. Simon FANEL, M. Éric GERARD, M. Bernard MARTIN, Mme Josiane PFLIEGER, M. Mickaël GERARD, M. Richard HERBELOT, Mme Bénédicte MAÏO, Mme Valérie AUBRY, Mme Chantal CHAMPAGNE.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Arnaud FRANCOIS (procuration), M. Claude MARLANGEON.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : M. Gilles HURAUX.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

1. avis sur demande d’adhésion au syndicat mixte pour l’information communale :

**Délibération : oui**

 **Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

 Le Conseil Municipal valide les demandes d’adhésion de la commune d’ETIVAL-CLAIREFONTAINE (canton de RAON L’ETAPE), du Syndicat Intercommunal de JUSSARUPT, HERPELMONT et LAVELINE DEVANT BRUYÈRES ainsi que le Syndicat Départemental d’Assainissement Non Collectif (SDANC).

1. exploitation groupÉe – vente groupÉe dans le cadre d’un contrat d’approvisionnement :

 Délibération : oui

 **Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

 Le Conseil Municipal fixe la destination des produits des parcelles 23 et 19 (résineux) figurant à l’état d’assiette de l’exercice 2018 comme suit :

* mise à disposition des bois sur pied à l’ONF en vue de les vendre façonnés dans le cadre d’un contrat d’approvisionnement, l’ONF ayant à sa charge les travaux d’exploitation.
1. participation financière année 2018 au syndicat DEPARTEMENTAL d’aSSAINISSEMENT nON cOLLECTIF :

**Délibération : oui**

 **Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Par décision du Comité Syndical en date du 15 février 2018, la participation financière annuelle de la commune au Syndicat Départemental d’Assainissement Non Collectif pour l’année 2018 est fixée à 70 € pour les collectivités dont la population est comprise entre 601 et 1000 habitants.

Le Conseil Municipal valide cette participation.

1. ACQUISITION FONCIERE DE PARCELLES APPARTENANT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES :

**Délibération : oui**

 **Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Conseil Municipal décide d’acquérir les parcelles cadastrées :

* ZD N° 46 – Lieudit « LES DIX JOURS » d’une superficie de 1 253 m²
* ZH N° 13 – Lieudit « LA LOCHERE » d’une superficie de 7 087 m²
* ZH N° 48 – Lieudit « LA GRANDE COTE » d’une superficie de 723 m²

pour une dépense totale de 2 733.90 € hors frais de notaire.

1. décision modificative n°1 :

**Délibération : oui**

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

En raison du lancement de l’emprunt de 600 000 € prévu dans le budget 2018, il y a lieu d’augmenter les crédits en dépenses d’investissement de l’article 1641 pour au montant de 27 307.14 € (représentant les 3 premières mensualités) prélevés sur les travaux de voirie.



1. renouvellement du bail de location à usage professionnel du local kinÉ situÉ 17 grand’rue :

 Délibération : oui

 **Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

 L’échéance de ce bail arrivant à échéance le 31/08/2018.

Le Conseil Municipal renouvelle ce bail pour une durée de 6 ans à compter du 01/09/2018 jusqu’au 31/08/2024 et fixe le montant du loyer mensuel à 199.94 € révisable annuellement auxquels s’ajoutent 15 € de charges mensuelles.

1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR REMPLACEMENT DE LUMINAIRES EXISTANTS PAR DES LUMINAIRES LED :

 Délibération : oui

 **Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

 Le dossier initial de demande de subvention au titre de la thématique « Electrification Rurale – Eclairage Public » ayant été rejeté par le Conseil Départemental faute de plafond des dépenses atteint, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la T.D.I.R. (Travaux Divers d’Intérêt Local).

1. remboursement du montant de la carte scoLaire aux élèves fréquentant le collège de châtenois :

**Délibération : oui**

 **Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

 De nouvelles modalités d’achat et de retrait des cartes de transport scolaire viennent d’être mise en place par le Conseil Régional du GRAND-EST. A compter de la prochaine rentrée scolaire 2018/2019, les parents devronts procéder au paiment en ligne des titres de transport scolaire de leurs enfants.

 Le Conseil Municipal décide de maintenir le remboursement de ces frais aux familles. La vignette étant supprimée, il suffira aux familles de se présenter en Mairie, munies d’un RIB et du justificatif de paiement édité à partir du site d’inscription en ligne.

1. convention entre syndicat intercommunal des eaux de la vraine et du xaintois/commune de gironcourt-sur-vraine et véolia eau – compagnie générale des eaux pour le recouvrement de la redevance d’assainissment de gironcourt-sur-vraine :

**Délibération : oui**

 **Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Dans le cadre du nouveau contrat liant le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vraine et du Xaintois et Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, assurant pour le compte de la Commune le recouvrement de la redevance d’assainissement, il y a lieu de passer une convention avec Véolia permettant de définir et fixer les attributions de Véolia ainsi que les conditions de sa rémunération.

1. REPORT DES PARCELLES 7 U – 9 U – 15 U – 16 U ET 23 a (modification de la deliberation n° 2017/048 du 09/10/2017 sur l’etat d’assiette 2018) :

**Délibération : oui**

 **Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Conseil Municipal décide :

* De demander le report des parcelles 7 u – 9 u – 16 u et 23 a (éclaircie feuillue) à un exercice ultérieur, en raison d’un volume de bois d’affouage trop important par rapport au nombre d’affouagistes
* De demander le report de la parcelle 15 u en raison d’une régénération insuffisante

Séance levée à 22 H 30.

Fait le 05/06/2018.